

Prescriptions diverses

- ◆ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
- Linéaire commercial (L.151-16 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- ◆ Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
- Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)

Informations et servitudes particulières :

- Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Île-de-France de 2014
- Crue de la Seine 1910

Inventaire des zones humides - IDF - 2021

- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.

Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie AC1)

- Classé
- Inscrit

Protections patrimoniales

- ★ Bâti protégé (L.151-19 CU)
- Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)
- ◆ Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)

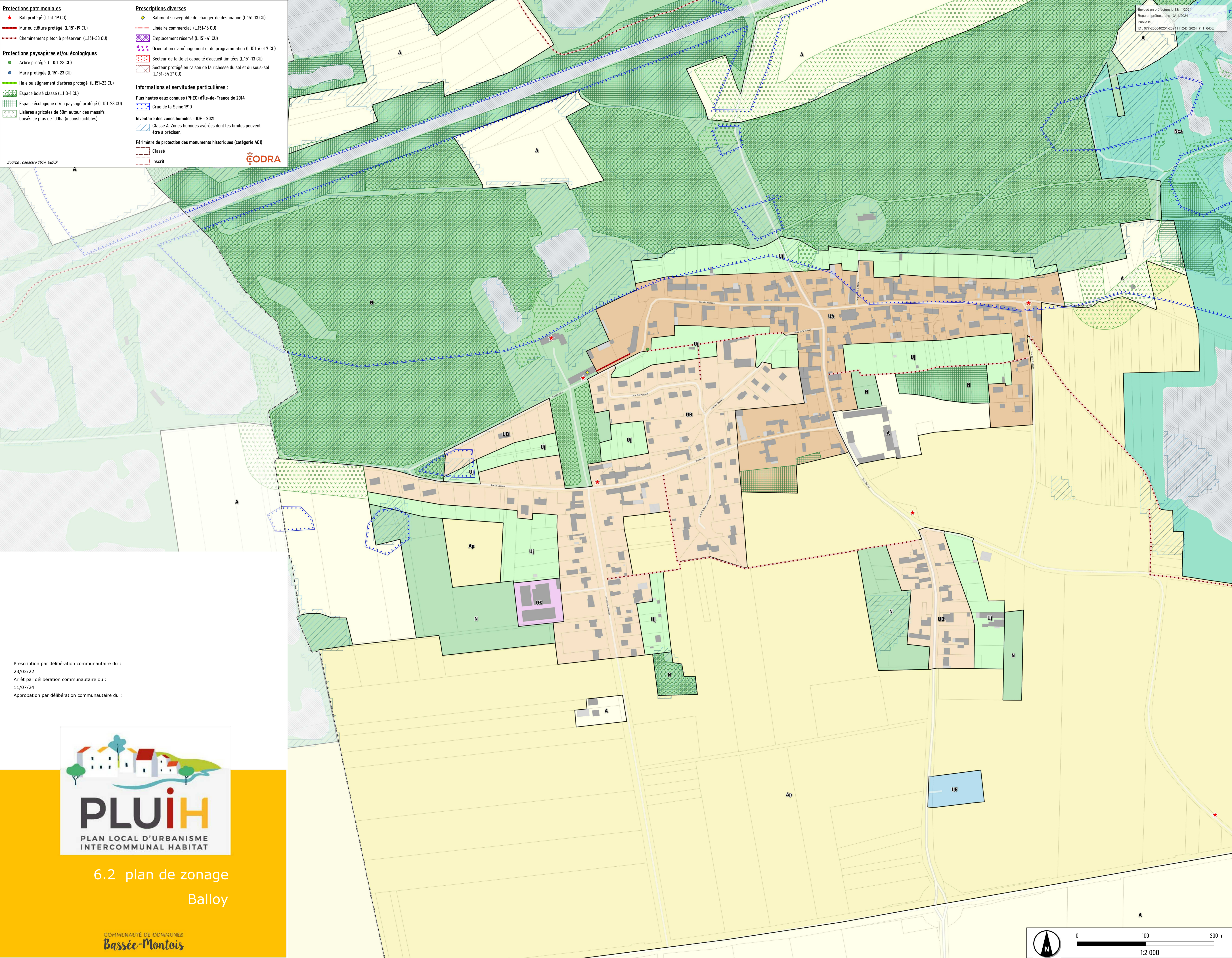
Protections paysagères et/ou écologiques

- Arbre protégé (L.151-23 CU)
- Mare protégée (L.151-23 CU)
- Haie ou alignement d'arbres protégés (L.151-23 CU)
- Espace boisé classé (L.113-1 CU)
- Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)
- Lisibères agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (nonconstructibles)

Source : cadastre 2024, DGFIP

COBRA

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
 Reçu en préfecture le 13/11/2024
 Publié le
 ID : 077-200104251-20241112-D_2024_7_1_6-DE



Prescription par délibération communautaire du :
 23/03/22
 Arrêt par délibération communautaire du :
 11/07/24
 Approbation par délibération communautaire du :



6.2 plan de zonage
 Balloy